

Les vieux métiers du commerce et de l'artisanat.

(2 février 2007 à Bailleul)

1860 : Éronnelle fait toujours partie du village de Bailleul.

Sur une liste électorale répertoriant 246 électeurs (*les femmes n'apparaissent pas, le droit de vote pour les femmes date du 21 avril 1944*), on relève égarés parmi les cultivateurs, les ménagers et les journaliers :

- 1 charron (Allart Jérémie 26 ans)
- 2 maréchaux (Boucher François père 61 ans et fils 28 ans)
- 4 maçons (Cayeux Ferdinand père 56 ans et fils 33 ans, Cayeux Constant 26 ans, Pinguet Jules 35 ans à Bicourt)
- 1 cabaretier (Carton François 50 ans à Éronnelle) ;
- 2 cordonniers (Croutelle Florentin 35 ans, Zéphir 27 ans)
- 1 mécanicien (Grenu Narcisse 33 ans) ;
- 1 garde au chemin de fer (Lefort Pascal 42 ans).

1863 : apparaissent en plus

- 1 menuisier (Allart Urbain)
- 1 charpentier (Dupuis Charles)
- 1 maçon (Jean Baptiste, Thuillier Prudent, Dorémus François, Lecat Constant)
- 1 charron (Lecat Joseph)
- 1 manufacturier (Delattre Alfred habitant Bicourt).

1870 : on trouve de nouveaux métiers :

- 4 menuisiers (Allart Fulgence, Allard Modeste, Brailly Prudent ; Farcy Florent)
- 1 bimbetotier (André Pierre) ; (**Bimbelot** : *babiole, bagatelle, bibelot, breloque, bricole, colifichet, frivolité, jouet*)
- 1 boulanger (Benoît Alexis 52 ans)
- 5 charpentiers (Brailly Désiré ; Dupuis Casimir ; Dupuis Augustin ; Mellier Casimir ; Prudhomme)
- 2 cordonniers (Benoît Alexis 22 ans, Croutelle Florentin)
- 12 maçons (Cayeux Ferdinand 65 ans, son fils Ferdinand 42 ans ; Cayeux Calixte 35 ans ; Dorémus Thiébault ; Farcy Théodule ; Lejeune Philippe ; Lecat Constant ; Mellier Charlemagne ; Mellier Cléophas ; Pinguet ; Vast Henri ; Vast Théodule)
- 2 colporteurs (Cayeux Chéri 52 ans rue de Bas ; Toupet François 41 ans rue Neuve)
- 1 cafetier (Dellieux Évariste 28 ans rue Flandre)
- 1 bûcheron (Dorémus Théodore) ;
- 1 horloger (Farcy Jean-Baptiste 64 ans rue de Bas)
- 1 charron (Lecat Joseph, 28 ans rue de Bas)
- 1 garde barrière (Lefort Pascal).

Le bouilleur de cru, délibération de juillet 1943.

de cru. Le conseil,
Vu la demande d'un certain nombre d'administrés
sollicite de l'autorité préfectorale l'autorisation
d'établir un atelier de bouilleur de cru au lieu dit
"La Rue Verte".

1882

Un boulanger à Erondelle : M Croutelle.

M^r le Maire propose au Conseil M^{al} de vouloir bien inscrire au Budget Suppl^{émentaire} de 1882, art. 29, la somme de 15^{fr} pour diverses fournitures faites au Compt^e de la Commune par Croutelle Victor, boulanger à Erondelle.

Le Conseil M^{al} après en avoir délibéré,

Est d'avis d'inscrire cette somme au Budget Suppl^{émentaire} de 1882.



Le facteur.

*Le facteur M Confrère de Pont-Rémy, devant le monument. On distingue la fermette de M Paul Guillot, sise au carrefour de la rue Mauduit et de la route de Liercourt.



L'organisation des tournées du facteur à vélo posait problèmes, déjà!

Amélioration du service postal	<p>Le Conseil,</p> <p>Lu le retard apporté depuis un certain temps, à la distribution de la correspondance,</p> <p>Considérant qu'autrefois le facteur passait à 8 heures en été et 9 heures en hiver, alors qu'actuellement il fait sa distribution entre 11 heures et midi,</p> <p>Considérant que cet état de choses ne peut durer sans porter un grave préjudice à toute la population, en particulier aux Commerçants;</p> <p>Considérant aussi que la commune est à l'heure du bureau de poste,</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, demande ^{instamment} que le service ^{des postes} soit organisé de manière que les habitants de la commune aient leurs correspondances à 9 heures en hiver et 8 heures en été, au plus tard.</p> <p>Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Le Maire</p>
--------------------------------	--

Le taupier.(1948)

Le maire expose à l'assemblée que vu les dégâts causés dans le marais communal par les taupes, il y a lieu d'envisager le piégeage de ce terrain.
Le Conseil se range à cet avis.

La destruction des corbeaux et pies.(1948)

Sur demande de M Jacob, le Conseil envisage les possibilités de destruction de corbeaux et pies. Après discussion, il charge M le Maire de bien vouloir examiner cette question.

Février 1925

Salaires du tailleur

Le tailleur demande une augmentation annuelle de cinquante francs. Le Conseil décide d'accorder ce supplément et fixe à cent cinquante francs le salaire annuel de cet agent à partir du 1^{er} janvier 1925.